

Fiche 7

Le témoignage de la Communauté de communes Coeur de Beauce

Djilali BENCHABANE
Anthéa DUMOULIN
Anna HULIN
Anton LEICHNAM
Julien LEGROUX

Edition 2021

<p>Pourriez-vous préciser les caractéristiques de votre territoire (dominante rurale/ urbaine, nombres d’habitants, etc) ?</p> <p>Le territoire de la CC Cœur de Beauce est une vaste plaine agricole recouvrant une bonne partie du quart Sud-Est du département d’Eure-et-Loir. On compte près de 24 500 habitants (2017) pour 970 km², soit une faible densité de population (proche de 24 habitants/km²).</p> <p>Le territoire est à dominante rurale, avec 3 communes considérées comme « pôles principaux ».Le territoire n’a pas de centralité. Il est en ce sens multipolarisé.</p>	<p>Quelle était la volonté première lorsque le Plan de Mobilité Simplifié a été envisagé ?</p> <p>Une volonté de la précédente gouvernance à partir de plusieurs constats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l’absence de services de mobilité sur le territoire - la forte dépendance à la voiture individuelle, qui rend captifs les habitants n’ayant pas de voiture ou de permis de conduire - la création de zones d’activités à vocation logistique qui a permis de créer un grand nombre d’emplois qui ne pouvaient être pourvus par les habitants du territoire n’ayant aucun moyen de locomotion.
<p>Aviez-vous d’autres documents de planification qui abordaient le thème de la mobilité (PLU, PLUi, Plan Climat, etc) ?</p> <p>Le PCAET et le SCOT ont été élaborés simultanément au plan de mobilité simplifié et y font référence, dans leur volet relatif aux mobilités et transports</p>	<p>Quels sont les enjeux portés par le Plan de Mobilité Simplifié ?</p> <p>Les enjeux identifiés par le bureau d’études en charge du plan sont multiples. Pour les résumer en grands axes, les enjeux sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposer des solutions alternatives à l’autosolisme (transports collectifs, usages partagés) - promouvoir une mobilité douce dans les pôles - proposer des alternatives à la mobilité aux publics fragiles et vulnérables (tiers lieux, services itinérants) - faciliter les entrées et sorties du territoire à destination des pôles externes - promouvoir d’autres formes de mobilité et accompagner au changement de pratiques
<p>Quelles méthodes de concertation avez-vous utilisé lors de l’élaboration du Plan de Mobilité Simplifié ?</p> <p>Une enquête en ligne a été réalisée auprès des habitants, couplée à des entrevues avec des équipes municipales du territoire. La Région, l’ADEME, la DREAL, la DDT 28, etc. ont été associés à la démarche en tant que partenaire institutionnel</p> <p>Le document une fois fini et validé par l’organe délibérant a été soumis à la consultation des personnes publiques associées et des habitants.</p>	<p>De quels financements avez-vous bénéficié ?</p> <p>L’ADEME a octroyé une subvention pour la réalisation du plan, plus précisément le recrutement d’un chargé de mission et le financement du bureau d’études à hauteur de 50% des dépenses retenues (les dépenses prises en compte dans le calcul de la subvention versée) ainsi qu’une subvention de la région Centre-Val de Loire de 12 500 € dans le cadre du contrat régional de solidarité territoriale</p>

<p>Quel est le coût final du Plan de Mobilité Simplifié ?</p> <p>61 223,74 € soit le montant retenu par l'ADEME pour l'octroi de la subvention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 42 120 € correspondant à la mission du bureau d'études sur un an. - 19 103 € correspondant à une partie du traitement du chargé de mission 	<p>En combien de temps avez-vous élaboré le Plan de Mobilité Simplifié ?</p> <p>L'élaboration a duré 1 an, entre le début de la mission et la remise du rapport complet. Ensuite, s'en est suivi une période d'1 an de consultation avant l'arrêt du document par l'organe délibérant. Cette deuxième étape d'un an également est intervenue pendant le premier confinement, ce qui a rallongé les délais de réalisation.</p>
<p>Auriez-vous un ou plusieurs conseil(s) à adresser à une collectivité qui souhaiterait se doter d'un Plan de Mobilité Simplifié ?</p> <p>Identifier avant le lancement de la démarche tous les partenaires à associer (collectivités territoriales, services de l'Etat, associations, structures travaillant auprès du public dans le champ de la mobilité, etc.) et les structures compétentes en fonction des actions préconisées</p>	